

UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY



UFR SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ

DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

**METHODOLOGIE
DE LA RECHERCHE
M1 ET M2**

LE TRAVAIL D'ETUDES ET DE RECHERCHES (TER)

La recherche universitaire est consignée dans un travail d'études et de recherches. Il existe sous différentes formes et appellations, selon le niveau, l'importance et l'étendu du travail. Il peut s'agir d'une thèse, d'un article, d'un projet, d'un mémoire ou d'un mini mémoire. Pour notre part, il sera question du mini mémoire et du mémoire qui sanctionnent les années de Master 1 et 2.

I- DEFINITION DU MINI-MEMOIRE ET DU MEMOIRE

Avant tout propos, il faut faire une nuance entre le mini-mémoire et le mémoire.

1- Différence entre mini-mémoire et mémoire

Le mini mémoire est un petit mémoire, petit aussi bien en ce qui concerne le volume du mémoire que l'étendu de la recherche. En général, il tient entre 20 et 30 pages, alors que le mémoire s'étend entre 80 et 120 pages. De plus, la recherche effectuée dans le cadre d'un mémoire est plus fouillée, du point de vue du nombre de documents à consulter que dans le mini-mémoire. C'est pourquoi celui-ci requiert moins de temps que celui-là. Cela dit, le mini-mémoire demeure un mémoire, qui exige tout autant que celui-ci une rigueur scientifique, tant dans l'investigation du sujet que dans sa présentation.

2- Le mémoire

Qu'est-ce alors que le mémoire ? Il se définit comme une rédaction scientifique menée sous la direction d'un encadreur (appelé directeur) à travers laquelle un étudiant expose devant un jury une recherche réalisée au bout d'un certain temps, sur un sujet qu'il a soi-même choisi ou qui lui a été proposé par son Directeur. A la différence d'une thèse, le mémoire vise moins la soutenance d'un

point de vue que la compréhension d'une théorie ou d'une pratique. L'objectif du mémoire en ce sens est de montrer la maîtrise d'un certain art ou d'une certaine connaissance.

II- LES CONDITIONS DE REALISATION DU MEMOIRE

Au moins trois conditions sont requises pour la réalisation d'un mémoire.

1- Avoir un directeur de mémoire

Le mémoire, comme signalé plus haut, est mené sous la direction d'un guide appelé « **directeur de mémoire** ». Celui-ci assure la direction scientifique du mémoire. Autrement dit, il oriente l'étudiant (e) vers le respect des règles scientifiques d'élaboration et de présentation du mémoire. Il s'assure, par exemple, que le sujet est bien formulé, qu'il est bien problématisé, que le plan est cohérent, etc. C'est en quelque sorte le tuteur scientifique de l'étudiant.

Toutefois, son travail de guide n'enlève pas à l'étudiant la paternité de l'œuvre. **Il n'est pas mandaté pour écrire le mémoire en lieu et place de l'étudiant, encore moins d'en corriger les fautes. Ces éléments sont supposés être maîtrisés déjà par l'impétrant.** Il n'est qu'un conseiller nécessaire, eu égard à son expérience voire à son expertise dans la recherche scientifique. Sa caution scientifique devient à cet égard indispensable, car c'est aussi lui qui se porte garant de ce que le mémoire respecte le minimum de règles scientifiques. A cet effet, il est le premier à en autoriser la soutenance.

2- Le choix du sujet de mémoire

Un mémoire porte toujours sur un sujet dont le choix n'est pas toujours aisé. La plupart du temps, lorsqu'il n'est pas imposé, il fait l'objet de consensus entre le candidat et son directeur. Quand il est choisi, la responsabilité du choix du sujet de mémoire incombe en grande partie à l'étudiant. C'est pourquoi il doit être choisi de manière à ce que la réalisation du mémoire puisse être effective.

En effet, le sujet ne devra pas donner l'occasion de n'exposer que des prétentions. L'on devra, d'une part, s'assurer que les conditions de sa réalisation en termes de documents et/ou de sources diverses d'informations sont réunies. D'autre part il faudra apprécier suffisamment l'étendu de l'investigation nécessaire à la recherche qu'occasionne le sujet pour savoir s'il peut tenir dans le temps imparti à la recherche. C'est pour cela que la réalisation d'un projet de mémoire s'avère importante.

3- Le projet de mémoire

Le projet de mémoire est un document réalisé par l'étudiant qu'il propose à son directeur. Il présente les intentions et les conditions de réalisation de la recherche. Il a pour but de montrer que la recherche en vue est non seulement pertinente, mais elle est aussi et surtout réalisable. En voici les grandes articulations :

- **Le thème et l'objet** (s) de la recherche : énoncer le sujet, l'expliquer et en présenter les objets ;
- **La justification du sujet** : intérêt(s) du sujet, importance par rapport au domaine, actualité ;
- **problématique** : problématique : dire comment le problème arrive, comment il se pose, quels sont les termes en contradiction, quel est le

problème centrale, quelles sont les questions qui doivent trouver réponse en vue de résoudre le problème.

- **Le cadre théorique** : Il s'agit d'inscrire le sujet dans un cadre globale de réflexion. Il s'agit plus précisément du champ philosophique dans lequel s'inscrit le sujet.
- **Les hypothèse(s)** : quelles sont les ébauches (ou les pistes) de solution envisageables ?
- **La Méthodologie de travail** : quelles sont les techniques et/ou les procédés par lesquels(les) on compte résoudre le problème ? (enquêtes, recherche documentaire, expériences...). Quelle sera la méthode d'exposition? (critique, sociocritique, exposé...)
Quel sera le (ou les) modèle (s) théorique (s) qui fonde (nt) nos analyses ?
- **plan détaillé provisoire**
- **bibliographie indicative**

III- LES DIFFERENTES PARTIES DU MEMOIRE

Le mémoire comporte essentiellement quatre (4) parties.

1- l'introduction

Elle a pour objectif principal de situer la problématique du sujet. A cet effet, elle reprend pour l'essentiel les éléments du projet, à savoir :

- thème et objet (s) de la recherche
- justification et méthodologie
- Le cadre théorique
- problématique et perspectives

2- l'argumentation (le corps du travail ou le développement)

Celle-ci se fait suivant un plan subdivisé en parties, chapitres, sections et sous sections. La subdivision du plan répond à la nécessité de morceler le ou les problèmes de la problématique pour pouvoir les résoudre efficacement. Mais cela répond aussi aux besoins scientifiques et pédagogiques de l'exposition, chaque niveau de la subdivision du plan représentant une étape de la résolution du problème central. Dès lors, le plan est fonction d'un découpage logique qu'impose la résolution de la difficulté inhérente au sujet.

3- la conclusion

Elle rappelle le problème à résoudre dans le sujet, fait le bilan de l'argumentation (résolution) en faisant apparaître clairement la solution apportée et ouvre la réflexion sur d'autres horizons possibles d'analyse.

4- la bibliographie

Elle est d'autant plus importante à présenter qu'elle est la preuve de l'objectivité de la recherche effectuée. Par ailleurs, sa présentation se fait suivant des normes scientifiques et universelles, mais qui ne présente pas moins des conventions d'écoles. Quelle que soit la convention adoptée, elle se présente suivant une classification comportant différentes rubriques. Ce sont, pour l'essentiel et dans l'ordre:

- les ouvrages de spécialité,
- les ouvrages d'intérêt général,
- les articles scientifiques,
- les mémoires et/ou thèses,

NORMES D'EDITION DES REVUES DE LETTRES ET SCIENCES HUMAINES DANS LE SYSTEME CAMES

(NDRCAMES/LSH)

Adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2015 à Bamako,

lors de la 38^{ème} session des CGI

Les organes de publications scientifiques concernés par les présentes dispositions pour la normalisation et la reconnaissance des revues sont ceux qui relèvent des spécialités et des domaines île lettres et sciences humaines. Sont également concernées les publications en ligne qui relèvent des spécialités et des domaines susmentionnés. Dans l'esprit de la Charte de Lomé sur la gouvernance des organes de publication scientifique en Afrique, adoptée par les éditeurs de revues de l'espace CAMES, le 03 juin 2015, les dispositions qui suivent, réglementent les profils éditoriaux des revues de lettres et sciences humaines, harmonisent les normes scientifiques et éthiques de leur édition.

1. DU PROFIL EDITORIAL D'UNE REVUE DE LETTRES OU SCIENCES HUMAINES

2. DU PROFIL D'EDITEUR DE REVUE DE LETTRES OU SCIENCES HUMAINES

3. DES NORMES EDITORIALES D'UNE REVUE DE LETTRES OU SCIENCES HUMAINES

3.1. La structure d'un article, doit être conforme aux règles de rédaction scientifique, selon que l'article est une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain.

3.2. La structure d'un article scientifique en lettres et sciences humaines se présente comme suit:

- Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé En Français, Mots clés, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.
- Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.
- Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples: I. ; 1.1., 1.2; 2; 2.2; 2.2.1; 2.2.2.;3; Etc.).

3.3. Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets.

Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne I) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

3.4. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées) ;
- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1398, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...)».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, **S. G. Diagne (1991, p. 2)** écrit:

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celle-là par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont fait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale: crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des

comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

3.6. Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

3.7. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur. Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue OU d'un journal Est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex: 2nde éd.).

3.8. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple :

Références bibliographiques

AMIN Samir. I89B, Les défis de la mondialisation. Paris, L'Harmattan.

AUDARO Catherine. 2009. Qu'Est-ce que le libéralisme ? Ethique, politique, société, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, I3G7, L'homme moderne et son éducation, Paris, PUE.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », Diogene. 202, p. 145-151.